



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 25

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 17 & 18/02/2024

- **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi

ARBITRES – ASSISTANTS BENEVOLES

Signalisation du hors-jeu

Extrait des décisions du Bureau Plénier du 19/12/2023 ARBITRES-ASSISTANTS BÉNÉVOLES

Suite à l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24/6/2023, deux « vagues » de réunions de formation ont été organisées par la ligue au cours du 2ème semestre 2023 à destination des dirigeants des équipes de U18 R2/U16 R1/U16 R2/U15 R1/U15 R2/U14 R1/R1 F/R2 F/U18F R1/U18F R2 pour lesquelles des Arbitres-Assistants officiels ne sont pas désignés, le but étant de leur permettre de signaler les Hors-Jeux.

Certains districts en ont également assuré quelques-unes.

Ces formations sont maintenant terminées et comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du 2/12/23, il est donc décidé par le Bureau Plénier du jour que pour tous les matches des compétitions régionales concernées (championnats ou coupes) à compter du 01/01/2024, y compris pour les matches « aller » ou de « 1ère phase » en retard :

- ne pourront désormais signaler les Hors-Jeux que le ou les Arbitre(s)-Assistant(s) bénévole(s) présentant l'attestation de formation remise à leur club. Dans tous les cas, ces Arbitres-Assistants bénévoles jugeront le Hors-Jeu de l'attaque de leur équipe et devront donc changer de côté à la mi-temps. Ceci est également valable si une seule équipe présente un Arbitre-Assistant bénévole habilité et pas l'autre.
- L'arbitre officiel désigné et/ou le délégué officiel sont chargés de la validation du dispositif visé ci-dessus qui ne souffrira aucune exception.

NB1 : un même club ne peut pas présenter 2 Arbitres-Assistants bénévoles habilités à signaler les Hors-Jeux lors d'un même match, au motif que l'une des 2 équipes en présence ne peut en fournir.

NB2 : l'attestation de formation n'est pas nominative. Elle est délivrée au club dont un ou plusieurs dirigeants ont suivi la formation, et le dirigeant se proposant le jour du match doit simplement en être porteur.

NB3 : la liste des clubs régionaux dont un ou plusieurs dirigeants ont suivi la formation est disponible sur le site internet du District dans la rubrique « arbitrage ».





ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES SENIORS ET JEUNES

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

Depuis le début de la saison, il a été constaté à plusieurs reprises que certains arbitres adultes et/ou jeunes n'appliquaient pas les directives relatives à l'encadrement des équipes par les éducateurs diplômés.

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que cette réglementation est toujours en vigueur pour la saison sportive 2023/2024.

Les équipes concernées sont :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres adultes et jeunes qui officient dans ces catégories, de veiller **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.

Après vérification, inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.

L'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match

FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que 2 matinées de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15, U17 et/ou U20 ont été programmées, à savoir :

Samedi 2 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de CHARMES SUR RHONE

Samedi 30 mars 2024, de 8h30 à 13h00 au stade de PIERRELATTE

Les jeunes arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de l'une des 3 réunions de formation proposées.

A défaut, il serait fait une application stricte du règlement intérieur.

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation



Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2023/2024 ne sont pas concernés.

Prévoir le nécessaire de prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres (certains sont venus à la 1ère formation à DAVEZIEUX)

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
AJJANI	ACHRAF	District JAD
AROUI	ILIES	District JAD
AZIAGNON	MARC ELIE	District JAD
BENLABIED	YONI	District JAD
BILLON	JULES	District JAD
BOUSHABA	AMIR	District JAD
BOUSHABA	JASMINE	District JAD
BUFFAT-NURY	HAYDEN	District JAD
CAUL	NATHAN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABERT	MATHEO	District JAD
CHAMBON	MAEL	District JAD
DEHDOUH	NAIM	District JAD
DUCOL	CLEMENT	District JAD
DUHAMEL	DAMIEN	District JAD
DURAND	GOHAN	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
FARDADIS	NAWFAL	District JAD
FOUREL	OLWENN	District JAD
FOURNIER	THIBAUT	District JAD



FRAISSE	SACHA	District JAD
FREYDIER	LOAN	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD
GRADEK	NOAH	District JAD
GUERLAIN	ETHAN	District JAD
HAFSOUNI	NESSIM	District JAD
HERMANTIER	MAXENCE	District JAD
LAURENT	HUGO	District JAD
LEPERT	XAVIER	District JAD
MADACI	DEHLIA	District JAD
MAILLARD	NICOLAS	District JAD
MARESTIN	PIERRE	District JAD
MERCIER	JADE	District JAD
MICHEL	MATHIS	District JAD
MZOUGH	MOHAMED	District JAD
NAJIM	YOUNESS	District JAD
OCHIER GUSTIN	MATHIS	District JAD
PHILIBERT	THOMAS	District JAD
QUINQUETON	THEO	District JAD
REVOL	BENJAMIN	District JAD
ROSIENSKI	EVANN	District JAD
SAGE	ARTHUR	District JAD
VERRECCHIA	ESTEBAN	District JAD
VIVIER	JULIE	District JAD
ZEKRI	KACI	District JAD



FORMATION CONTINUE DES ARBITRES CLASSES D 3

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D3 aura lieu le samedi 17 février 2024 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...) ainsi que le nécessaire de prise de note. La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE. A défaut, l'arbitre sera considéré absent (application du règlement intérieur).

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Intervention de l'UNAF
- Point technique et questionnaire des connaissances théoriques (QCM)

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	Catégorie arbitre
AJJANI	ACHRAF	District 3
AYDIN	AYDIN	District 3
BILLON	PHILIPPE	District 3
BINAUD	LAURENT	District 3
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHEVAL	FANNY	District 3
COURSANGE	THIERRY	District 3
DA SILVA	PATRICE	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DOMINGOS DE FARIA	ELDER	District 3
GARNIER	VIVIEN	District 3
GOIFFON	THÉO	District 3
KAYA	BUNYAMIN	District 3
LEBEAU	QUENTIN	District 3



MALOSSANNE	AURELIEN	District 3
MALOSSE	SEBASTIEN	District 3
ORHAN	EMRE	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
RAHIBI	MEHDI	District 3
REBOUL	JEAN PIERRE	District 3
SABOUR	AZEDDINE	District 3
VIELZEUF	STEPHANE	District 3
WEBER	STEPHANE	District 3
YANIK	NAZMI	District 3
ZOUINE	KHALID	District 3
GUILLARD	SEBASTIEN	District 2 (accord cda)

FORMATION ELITE

Suite aux différentes candidatures, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la soirée de présentation relative à la formation Ligue aura lieu **le vendredi 15 mars 2024 à 19 h00 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des arbitres retenus pour cette soirée de présentation :

- BADAD Amine (JAD)
- DUBOIS Michael (Arbitre-assistant - Seniors)
- GALOYAN Arthur (Arbitre-assistant - Seniors)
- HAVARD Clément (Arbitre seniors D2)
- MANGIN FRAPPA Louis (JAD)
- MARESTIN Pierre (JAD)
- PHILIBERT Thomas (JAD)
- VALLON Alexis (JAD)



Programme :

Accueil à 19h00

Début de la soirée de formation à 19h15

Présentation de la formation Théorique (critères LAURA, épreuves théoriques, examens pratiques...)

Méthodologie relative aux épreuves écrites (questionnaire, rapport vidéo)

Questionnaire « test »

Fin de la soirée de formation à 22h30

Les arbitres concernés doivent prendre toutes leurs dispositions pour assister à l'intégralité de cette soirée de formation et se munir du matériel prise de note.

Cet avis tient lieu de convocation.

PLATEAUX FUTSAL - DESIGNATIONS ARBITRES et DELEGUES

FINALES du Samedi 24 Février 2024

U 13 – U 15 et U 17 Garçons & U 15 et U 18 Filles

(Présence à 08 h 45 - Fin vers 16 h 00)

Lieu du Plateau	Arbitre : 1	Arbitre : 2	Délégué Officiel	Observations
BOURG DE PEAGE (Gymnase 1 complexe Vercors après Géant Casino venant de Valence)	GELIBERT Jean -Christophe	CAUL Nathan	POMMIER Michel + Membres de la Commission des jeunes	
Lieu du Plateau	Arbitre : 1	Arbitre : 2	Délégué Officiel	Observations
BOURG DE PEAGE (Gymnase 2 complexe Vercors après Géant Casino venant de Valence)	WEBER Stéphane	MZOUGH Mohamed	POMMIER Michel + Membres de la Commission des jeunes	

- Repas du midi : Le club support fourni le casse-croûte

- Indemnités arbitres : 70€ pour la journée réglé par virement



RESERVE TECHNIQUE

Procès-Verbal N°2

Commission Départementale de l'Arbitrage

Section Lois du jeu

Réunion du vendredi 9 février 2024 (visioconférence)

PREAMBULE :

Les décisions ci-après de la section « Lois du jeu » de la CDA sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions, formes et délais, prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Réserve technique N°2

1. IDENTIFICATION

Match : Ent. Eca_Ace 1 – Ent. Usvj/Fcv 1, Coupe U17 Vivier Boudrier – du samedi 27/01/2024

Score final : 3 à 5

Score au moment du dépôt de la réserve : 3 à 5

Réserve déposée par l'équipe locale Ent. Eca_Ace 1

2. INTITULE DE LA RESERVE

« A la 79^{ème} minute de jeu, l'arbitre de la rencontre sort deux cartons jaunes + 1 rouge à mon numéro 3 suite à une faute au milieu de terrain. Je dis à l'arbitre que mon numéro 3 n'avait pas reçu de carton avant. Il me dit que si. Je pose une réserve technique et prend en photo son carnet d'arbitrage ou il n'avait pas noté de carton jaune. »

3. NATURE DU JUGEMENT

Après étude des pièces versées au dossier,

la section « Lois du jeu » de la CDA jugeant en première instance,

4. RECEVABILITE

Attendu que l'article 146 des règlements généraux précise que « **les réserves visant les questions techniques doivent, pour être valable, être formulées à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu** » ;

- 1 Attendu que la réserve technique a été déposée sur le terrain par l'éducateur de l'équipe locale avant la reprise du jeu à la suite de la faute synonyme de carton rouge.





- .2 Attendu que la réserve technique a été retranscrite par l'arbitre sur la FMI à l'issue du match, ce qui est conforme à l'article 146 des règlements généraux précédemment cité.
- .3 Attendu que l'arbitre déclare, dans son rapport circonstancié, avoir sifflé une faute du joueur N°3 de l'équipe locale,
- .4 Attendu qu'après le coup de sifflet, l'arbitre a sanctionné d'un carton jaune puis d'un carton rouge (2^{ème} avertissement au cours du même match) le joueur fautif,
- .5 Attendu que l'arbitre mentionne dans son rapport que le joueur N°3 n'avait pas reçu de carton jaune auparavant,
- .6 Attendu que l'arbitre reconnaît son erreur en indiquant que ce joueur n'aurait pas dû être exclu pour faute grossière bien qu'il ait notifié sur la FMI à l'issue de la rencontre,
- .7 Attendu que l'attribution à tort du carton rouge pour le joueur N°3 de l'équipe locale, synonyme d'infériorité numérique pour les 15 dernières minutes de la rencontre a eu une incidence sur le résultat final.
- .8

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la RESERVE RECEVABLE EN LA FORME.

5. AU FOND

En conséquence, la section « Lois du jeu » de la CDA dit la RESERVE RECEVABLE SUR LE FOND.

6. DECISION

Par ces motifs,

la section « Lois du jeu » de la CDA **DECLARE LA RESERVE RECEVABLE, FONDEE**, et transmet le dossier à la commission d'organisation de la compétition du District Drôme-Ardèche de Football pour **ANNULATION DU RESULTAT** et décision à prendre pour la désignation d'une date à laquelle le match sera rejoué.

La décision a été prise par la section « Lois du jeu » en dehors de la présence d'autres personnes.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

FEVRIER 2024

- Samedi 17 février : Formation continue des arbitres classés D3 (matinée)

MARS 2024

- Samedi 02 mars : Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)

- Samedi 16 mars : Formation continue des arbitres classés D4 (matinée)

- Samedi 30 mars : Formation continue des jeunes arbitres U15/U17 et U20 (matinée)





AVRIL 2024

- Samedi 13 avril : Formation spécifique arbitrage Beach Soccer (journée)
- Samedi 27 avril : Formation continue des arbitres adultes et jeunes toutes catégories (matinée)

JUIN 2024

- Vendredi 07 juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

ERRATUM

- **AMEUR Zouhaier** : Courriel nous adressant un certificat Médical justifiant son **indisponibilité jusqu'au 22/04/2024** et non jusqu'aux 22/03/2024 comme mentionné sur le PV n° 23 DU 31/01/2024.
- **VIOUGEAS Tom** : Courriel nous adressant un certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 06/03/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **BOURDEUX Clément** : Courriel nous adressant un certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 14/02/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **HERMANTIER Maxence** : Courriel nous adressant un certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 04/03/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **MADACI Dehlia** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour sa rencontre U 15 D 3 du 11/02/2024 pour raisons familiales. Lu et noté.
- **LAURENT Hugo** : Courriel nous adressant un certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 13/02/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **VALLON Alexis** : Courriel nous informant de son absence à sa rencontre Seniors féminines à 11 du 11/02/2024 suite à un problème de transport. Lu et noté dans l'attente d'un justificatif.
- **KERBOGHOSSIAN Pierre** : Courriel nous adressant sa note de frais de son déplacement pour sa rencontre Seniors D3 non jouée suite à un arrêté municipal de St GERVAIS SUR ROUBION et non averti téléphoniquement.
- **LOMBARD Loïc** : Courriel nous adressant sa note de frais de son déplacement pour sa rencontre Seniors D1 non jouée suite à un arrêté municipal de CHOMERAC et non averti téléphoniquement.
- **KKUDEEDA-LALO Mahir** : Courriel nous adressant sa note de frais de son déplacement pour sa rencontre Seniors D4 non jouée à la suite d'un arrêté municipal de SAUZET non averti téléphoniquement.

COURRIERS DES CLUBS

- **FC LARNAGE SERVE** : Courriel nous demandant un arbitre pour toutes les rencontres de son équipe Seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **AS DU DOLON** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U 17 D 4 du 11/02/2024. Lu et noté.





- **O CENTRE ARDECHE** : Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre Seniors D 3 du 04/02/2024. Lu et noté. Nous les transmettons à l'intéressé.
- **FC HAUTERIVE GD SERRE** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U 17 D 2 du 10/02/2024. Lu et noté
- **FC TRICASTIN** : Courriel nous demandant un arbitre pour toutes les rencontres de son équipe Seniors D 5. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

ARRETES MUNICIPAUX

- **O CENTRE ARDECHE** : Courriel nous informant des arrêtés municipaux interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **US BAS VIVARAIS** : Courriel nous informant des arrêtés municipaux interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **SC BOURGUESAN** : Courriel nous informant des arrêtés municipaux interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **FC ST DIDIER SOUS AUBENAS** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **US DROME PROVENCE** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **FC CHABEUIL** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **CO CHATEAUNEUF DU RHONE** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **RHONE CRUSSOL FOOT 07** : Courriel nous informant des arrêtés municipaux interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **AS DUD DOLON** : Courriel nous informant des arrêtés municipaux interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous informant des arrêtés municipaux interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **RC MALVINOIS MAUVES** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **ES BEAUMONTELEGER** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.



- **FC GOUBETOIS** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **US ST JUST ST MARCEL** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **FC HAUTERIVE GD SERRE** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **AAJ ST ALBAN D'AY** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **FC RAMBERTOIS** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **ATOM 'SPORT PIERRELATTE** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **AS CANCOISE VILLEVOCANCE** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.
- **US MONTMEYRAN** : Courriel nous informant d'un arrêté municipal interdisant les rencontres des 10 & 11/02/2024. Lu et noté.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT